

DÉPARTEMENT

Du
RHÔNE

Nombre de
Conseillers

En exercice : 27

Présent(s) : 27

Votants : 27

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 4 juin 2020**

Le 4 juin 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du Maire, Mme GAUQUELIN Françoise, en date du 29 mai 2020, réuni exceptionnellement en salle des fêtes en raison des dispositions sanitaires, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire

Étaient présents : Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, M. BUGNET Jean Marc, Mme ROTHEA Céline, M. LEVEQUE Guillaume, Mme CHAPUS Josiane, M. GILLE Martial, Mme JOUBERT Marie-Josèphe, M. CASTELLANO Michel, Mme GERVAIS Annie, M. SOTTET Jean Dominique, Mme ROGNARD Evelyne, Mme BOULIEU Anne Marie, Mme FAVETTA Evelyne, M. PUYJALINET Eric, M. GAUFRETEAU Philippe, M. CANAL Roberto, Mme DEVAUX Carole, Mme BARRAULT Claire, M. THEVENARD Stéphane, Mme LAZE Gaëlle, Mme LE FLEM Céline, M. FOURNIER MOTTET Benoit, Mme DENIS Pascale, M. SOLARI Charles, M. GIRARDOT Clément, MME BRET VITTOZ Monique, DELAFOSSE Loïc

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : M. BUGNET Jean-Marc

Tampon visa de la
Préfecture

N°29-2020 – Désignation des délégués auprès du Syndicat Mixte Intercommunal du Rhône, des Iles et des Lônes (SMIRIL)

Rapporteur : Madame le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2016-03-02-004 du 2 mars 2016, relatif à la modification des statuts du SMIRIL, et notamment son article 5,

Considérant que conformément aux statuts du SMIRIL, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès de ce syndicat,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant auprès du Syndicat Mixte Intercommunal du Rhône, des Iles et des Lônes (SMIRIL) au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est procédé à l'appel à candidature.

Sont candidats :

- **Au poste de titulaire**

M. Benoît FOURNIER MOTTET

- **Au poste de suppléant**

Mme Carole DEVAUX

Après dépouillement :

Au poste de titulaire :

Nombre de votants : 27

Nombre de Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 27

M. Benoit FOURNIER-MOTTET obtient 27 voix soit l'unanimité, et est proclamé délégué.

Au poste de suppléant :

Nombre de votants : 27

Nombre de Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 27

Mme Carole DEVAUX obtient 27 voix soit l'unanimité, et est proclamée déléguée.

- Sont désignés, en qualité de délégué titulaire : M. Benoit FOURNIER MOTTET, en qualité de déléguée suppléante : Mme Carole DEVAUX ;

-Notification de la présente délibération sera faite auprès du SMIRIL

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents
Extrait certifié conforme*

Le Maire,

Françoise GAUQUELIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 8 juin 2020

Et publication 9 juin 2020

Le Maire

Françoise GAUQUELIN

